

Mise en ligne : 26 mars 2018.
Dernière modification : 16 mai 2019.
www.entreprises-coloniales.fr

LA TUNISIENNE AUTOMOBILE, Tunis

S.A., mars 1908.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 12 juin 1908)

.....
Le gouvernement tunisien a demandé à la Compagnie de céder ce service à une société nouvelle pour que celle-ci le réunisse à d'autres lignes d'automobiles dont elle venait d'obtenir la concession en Tunisie. La Compagnie, a accepté d'entamer des négociations qui ont abouti en mars dernier à des accords avec l'État tunisien et avec la Société « La Tunisienne Automobile ». Elle abandonnera donc, le 1^{er} novembre prochain, le service des automobiles ; à cette époque, le nouveau concessionnaire lui remboursera ce qui restera à amortir sur le capital d'établissement du service.

CARNET
(*L'Écho d'Alger*, 13 juillet 1912)

Un de nos confrères tunisiens, M. Marcel Plessix, vient de mourir à Paris. Ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur, directeur de la Tunisienne Automobile, et enfin directeur du journal « La Tunisie Industrielle », M. Marcel Plessix était honorablement connu en Tunisie dans les milieux industriels et commerciaux.

Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

TUNISIE
La vie administrative.
(*Les Annales coloniales*, 20 mai 1913)

Le *Journal officiel tunisien* du 10 mai publie :
Un décret approuvant la convention passée entre le directeur général des Travaux publics et la « Tunisienne Automobile » ;
Le texte de la convention intervenue le 28 février 1913, entre le directeur général des Travaux publics et M. Roudy, administrateur de la « Tunisienne Automobile ».

LA TUNISIENNE AUTOMOBILE
S.A. au capital de 0,4 MF.
Siège social : Tunis, 8, r. de Grèce
Succ. : Tabarka, Béja, Medjez-el-Bab, Souk-el-Arban Le Kef, Teboursouk, Ebba Ksour,
Goubellat, Porto Farina

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 181)

Conseil d'administration

Mlle Plessix (Amélie), à Tunis ;
Péloni (Jean-Pierre), à Tunis ;
Gaillard (Henry), à Tunis.

Commissaire aux comptes

Degommier (Albert), 10, r. Léon Roches, Tunis.

Objet. — L'expl. en régie intéressée de services publics automobiles, la vente, la location, l'expl. de tous véhicules et bateaux automobiles.

Assemblée générale. — Maximum : 20 voix.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la rés. légale, 5 % d'intérêt aux act. ; le solde : 15 % au conseil, 85 % aux act.

AUTOMOBILISME

La course du kilomètre à Tunis
(*Le Temps*, 11 avril 1925)

À propos de cette épreuve classique, complétons-nos informations : la voiture Delahaye 15 chevaux, type 94, qui a été classée première de sa catégorie en couvrant le kilomètre en 31 secondes $\frac{4}{5}$, soit 113. kilomètres-26 à l'heure, est une voiture torpédo de série, livrée il y a quelques mois à la Tunisienne automobile, concessionnaire de la Société des automobiles Delahaye en Tunisie. Cette voiture avait au volant M. André Gaillard, fils de l'administrateur de cette société.

1925 (avril) : CAPITAL PORTÉ DE 0,4 À 1 MF

LA TUNISIENNE AUTOMOBILE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE UN MILLION DE FRANCS
DIVISÉ EN MILLE ACTIONS DE MILLE FRANCS CHACUNE, ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

Statuts déposés au Vice-Consulat de France à Tunis, le 7 Mars 1908

Société définitivement constituée au Capital de 400.000 Francs, par délibérations des Actionnaires
des 12 et 27 Mars 1908

Capital porté à Un Million de Francs par Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Avril 1925

SIÈGE SOCIAL : 10, rue de Grèce — TUNIS



Action de Mille Francs au Porteur

Numéro : 980

Entièrement Libérée

TUNIS, le 25 Avril 1925.

UN ADMINISTRATEUR :

Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

LA TUNISIENNE AUTOMOBILE

Société anonyme au capital de un million de fr.
divisé en 1.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées

Statuts déposés au vice-consulat de France à Tunis, le 7 mars 1908

Société définitivement constituée au capital de 400.000 francs,
par délibération des actionnaires des 12 et 27 mars 1908

Capital porté à un million de francs par l'assemblée général extraordinaire
du 25 avril 1925

PROTECTORAT FRANÇAIS
RÉGENCE DE TUNISIE
ACTIONS
1 F. 20 %.

Siège social à Tunis, le 25 avril 1925
ACTION DE MILLE FRANCS AU PORTEUR
Numéro 980
entièrement libérée
Un administrateur : Jean-Pierre Péloni

LA TUNISIENNE AUTOMOBILE
S.A. au capital de 1 MF.
Siège social : Tunis, 8, r. de Grèce
Adresse télégraphique : plessernan-Tunis
Garages et agences : Tabarka, Medjez-el-Bab, Béja, Teboursouk,
Le Goubellat, Porto Farina, Zaghouan, Bizerte
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 172-174)

Conseil d'administration

Mlle Plessix (Amélie), 62, r. des Selliers, Tunis ; adm.-dir. ;
Péloni (Jean-Pierre), 46, r. des Silos, Tunis ;
Gaillard (Henry), 5, r. de Hollande, Tunis ;
Guyonnet (Maurice), 62, r. des Selliers, Tunis.

Commissaire aux comptes

Degommier (Albert), 10, r. Léon Roches, Tunis ;
Gallut (Armand), à Bizerte ; suppl.

Capital social. — À l'origine 0,4 MF ; porté à 1 MF par décision de l'AGE du 25 avril 1925, divisé en 1.000 act. de 1.000 fr.

Résultats des derniers exercices

Ex.	Divid. (%)
1919	8
1920	9
1921	9
1922	7
1923	9
1924	10
1925	10

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925

ACTIF	
Frais de constitution	29.454 60
Frais augm. capital	23.721 50
Cautionnement	10.000 00
Immeubles et installations	1.118.527 15
Mobilier	19.143 95
Outillage (ateliers)	52.455 70
Approvisionnements divers	435.835 72
Caisse	1.348 70
Clients	177.929 74
Banquiers	155.395 00
Titres et valeurs	26.875 40
Effets à recevoir	212.906 40
Marchandises en consignation	753 60
Avances diverses	6.860 33
Droits de concession services publics	57.144 84
	<u>4.300.943 60</u>
PASSIF	
Capital	1.000.000 00
Réserve légale	35.421 66
Réserve spéciale	200.000 00
Amortissements	1.129.152 48
Passif exigible	1.243.007 08
Enzels	64.544 00
Gouvernement tunisien	78.043 85
Dividende	5.209 00
Compte d'ordre	76.803 15
Prime augmentation capital	40.000 00
Reliquat ex. 1924	36.611 00
Bénéf. bruts 1925	392.151 38
	<u>4.300.943 60</u>

(L'Écho d'Alger, 23 juin 1927)

La Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens et la Tunisienne Automobile viennent, d'accord avec la Direction générale des Travaux publics, de décider pour la saison estivale 1927, du 20 juin au 30 septembre, le rétablissement du service de correspondance automobile accélérée entre Souk-el-Arba et Aïn-Draham.

Départ de Tunis par le train de 6 h. 59', arrivée à Souk-el-Arba à 10 h. 45'.

Départ de Souk-el-Arba en autocar à 11 heures, arrivée à Souk-el-Arba à 12 h. 45'.

Départ d'Aïn-Draham en autocar, 17 h. 30', arrivée à Souk-el-Arba à 19 heures.

Départ de Souk-el-Arba par le train de 19 h. 53', arrivée à Tunis à 23 h. 31'.

Assuré par les autocars rapides et confortables de la grande firme tunisienne, ce service jouira, sans aucun doute, de la vogue qu'il a connue l'année dernière et sera grandement apprécié des estiveurs désireux de venir braver les ardeurs de la canicule sous les frais ombrages de la Kroumirie.

LES SERVICES ACCESSOIRES DES CHEMINS DE FER TUNISIENS

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ferriere_ch_fer_tunisiens.pdf

(L'Africain, 3 octobre 1930)

.....
L'enquête que nous avons faite, les essais qui ont suivi, nous ont amenés à créer, en association avec la Société tunisienne automobile qui est l'une des plus puissantes entreprises de ce genre en Tunisie, une société filiale dont l'objectif principal est l'organisation d'un service rationnel de camionnage des marchandises, des céréales notamment, depuis le lieu de production jusqu'aux gares.

Nous comblerons ainsi une lacune importante dans l'économie agricole de la Régence. Les colons, en effet, souvent éloignés du chemin de fer, n'avaient pas à leur portée un service régulier pratique, leur donnant la sécurité des transports de leurs grains ; ils l'auront désormais, du moins nous l'espérons fermement, et dans un délai qui ne peut être éloigné.

Publicité

(Le Temps, 21 avril 1932, p. 6)

TUNIS **LA TUNISIENNE AUTOMOBILE** **FONDÉE**
8, r. de Grèce **en** **1908**
La plus ancienne société de tourisme en Tunisie
Capital : 3.000.000 de francs
4 GRANDS GARAGES : 8, rue de Grèce. — 5, rue de Hollande
5, avenue de Carthage. — 1. place Bab-Saadoun

LA TUNISIENNE AUTOMOBILE

Fondée en 1908

La plus ancienne société de tourisme en Tunisie

Capital : 3.000.000 de francs

4 GRANDS GARAGES : 8, rue de Grèce. — 5, rue de Hollande
5, av. de Carthage. — 1, place Bab-Saadoun

INFORMATIONS

Faits divers financiers

Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ferriere_ch_fer_tunisiens.pdf

Société Tunisienne Automobile-Transports

(Cote de la Bourse et de la banque, 27 décembre 1933)

La convention passée le 5 avril 1933 entre ces deux sociétés, en vue de supprimer entre elles toute concurrence et d'assurer une coordination et une communauté d'intérêts complète entre leurs exploitations ferroviaires et routières, est approuvée par décret publié au *Journal officiel tunisien*.

BÔNE-TUNIS

(*L'Écho d'Alger*, 18 février 1934)

Depuis quelques jours, les journaux locaux entretiennent le public de l'ouverture prochaine d'un service d'autobus reliant Bône-Tunis et vice-versa.

De nombreux détails sont donnés sur cette entreprise, notamment la « Tunisienne Automobile Transport » dont le siège est à Tunis qui sera l'exploitant.

Ainsi Bône serait relié de la capitale tunisienne en moins de 8 heures.

Voilà une initiative, qui ne manquera pas d'être appréciée par la population des deux villes et les nombreux voyageurs qui l'emprunteront.

Mais à quand la réalisation ?

ALGER-TUNIS

(*L'Écho d'Alger*, 28 novembre 1934)

.....
Du côté de l'Est, après la création des lignes Alger-Constantine et Alger-Bône par les Autocars blidéens en 9 et 13 heures, une nouvelle ligne assure la liaison Bône-Tunis quotidiennement et dans les deux sens, par les cars des sociétés l'Algérienne Automobile (rue Papier, à Bône) et la Tunisienne Automobile (rue de Portugal, à Tunis). C'est ainsi qu'un voyageur parti d'Alger le matin à 5 heures arrive à Bône à 18 heures ; après une nuit de repos dans cette ville, il repart le lendemain à 5 h. 30 pour être rendu à Tunis à 13 heures.

Ces nouveaux moyens de locomotion et de déplacements méritaient d'être portés à la connaissance du public.

LÉGION D'HONNEUR

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

(*Journal officiel de la République française*, 17 février 1949)

Décret du 12 février 1949

Au grade de chevalier.

Guyonnet (Maurice), président directeur général de la Tunisienne automobile transports à Tunis; 34 ans de services. Est, par son action personnelle, un des éléments les plus actifs de la propagande française en Tunisie.
